

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN SOIRÉE FESTIVE



POINT SUR LA LÉGISLATION EN FRANCE

Il y a deux manières d'exprimer son alcoolémie : en grammes par litre dans le sang (prise de sang, éthylotest numérique), ou par millilitres d'air expiré (éthylomètre). C'est ce dernier qu'utilisent les forces de l'ordre. Attention, à unités différentes, calculs différents. Lorsque vous allez mesurer vous-même votre taux d'alcoolémie avec un éthylotest chimique, ça sera en g/l dans le sang.

La limite se situe à **0,5g** pour un conducteur n'étant plus en période probatoire.

Et si vous êtes contrôlé par les forces de l'ordre, la limite sera à **0,25ml car ils utilisent un éthylomètre**. Le calcul est simple, vous n'avez qu'à diviser par deux les g/l sang pour obtenir l'équivalent en m/l air expiré.

Attention, pour les permis probatoires la législation est différente !

Si vous êtes en période probatoire, vous serez limité à 0,2 g/l sang, soit 0,1 m/l air expiré. Et ce qu'il faut savoir, c'est que 0,2 g/l sang, ce n'est même pas un verre dans un bar (1 unité d'alcool). Autrement dit, quand un jeune conducteur prend le volant, **il ne consomme pas d'alcool !** C'est aussi pourquoi vous entendez généralement « Tolérance zéro » pour les jeunes conducteurs.

Quelles sont les sanctions encourues ?

Si vous êtes contrôlé avec un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,2 g/l en tant que jeune conducteur, ou entre 0,5 et 0,79 g/l (hors permis probatoire) vous encourez : un retrait de permis de 6 points (si vous êtes dans la première année : vous perdez l'intégralité de vos points et donc votre permis) ; une amende de 135 € ; une immobilisation du véhicule ; une suspension du permis.

Et si vous êtes contrôlé à plus de 0,8 g/l, vous êtes en situation de délit. L'amende peut aller jusqu'à 4 500 €, la suspension peut devenir une annulation du permis, vous devez suivre un stage de sensibilisation de sécurité routière, et vous encourez également une peine de prison allant jusqu'à 2 ans. Attention, lorsque vous êtes contrôlé, vous encourez les mêmes peines si vous refusez de vous soumettre à la vérification de votre taux d'alcoolémie.

Comment contrôler mon alcoolémie si je dois prendre la route ?

Le premier conseil que l'on puisse donner, c'est de ne pas boire si on a l'intention de conduire, surtout si vous vous êtes engagé à ramener des personnes ! Si vous buvez au cours de votre soirée, il est plus prudent de rester dormir sur place, ou d'opter pour un autre moyen de transport : métro, tram, taxi ou Uber... lorsqu'ils existent.

Attention, il est important de tester son alcoolémie le lendemain avant de repartir, même si vous avez dormi sur place car on ne peut pas se fier à ses impressions. L'alcoolémie n'est pas forcément complètement redescendue en dessous du seuil autorisé : elle va se réduire entre 0,1 à 0,15 g/l par heure. Donc, si vous étiez à 1g à 5h du matin, à 9h vous aurez encore entre 0,4 et 0,6g/l.

Et si j'ai fumé un joint ou pris d'autres drogues ?

La consommation de cannabis, mais également de tout autre stupéfiant est interdite par la loi française. Il existe des tests pour savoir si on est positif à un psychotrope, mais il n'existe pas de seuil limité comme pour l'alcool. Il existe quatre familles de substances recherchées lors de

tests pratiqués au bord de la route : le cannabis, la cocaïne et le crack, les opiacés et les amphétaminiques qui comprennent notamment les amphétamines, la méthamphétamine et l'ecstasy (MDMA). Si lors du contrôle des forces de l'ordre, vous êtes positif au test, vous êtes en situation de délit et donc passible : d'une condamnation de deux ans de prison, d'une amende de 4 500€ et de la perte de 6 points sur votre permis.

Attention : Dans tous les cas, si vous causez un accident sous l'emprise de drogue ou de l'alcool, cela constitue des circonstances aggravantes. De ce fait, votre assurance peut refuser de prendre en charge les frais comme pour l'alcool.

MA SOIRÉE ORGANISÉE

Conseils pour gérer son alcoolémie en soirée.

Mais comme personne n'est à l'abri de la tentation, voici quelques conseils pour gérer son alcoolémie et être certain que l'on puisse repartir. Première chose essentielle à savoir : **rien ne fera baisser votre taux d'alcoolémie... à part le temps. Ensuite on peut alterner chaque verre d'alcool avec un verre d'eau, espacer la consommation des verres d'alcool, prendre un vrai repas avant, et pendant sa consommation d'alcool et si tu n'es pas dans le cadre d'un débit de boissons, limiter la quantité d'alcool servie dans chaque verre.**

Organiser les fins de soirée et les retours.

Les retours de soirée sont des moments qu'il faut à tout prix anticiper, que vous soyez organisateur ou participant ! Il est essentiel de se mettre d'accord, en amont sur des modalités de retour sécurisées pour tous. Il existe un éventail de possibilités parmi lesquelles : désigner des conducteurs qui ne consomment pas, organiser le couchage sur place, organiser des navettes par un prestataire ou une association, réserver des taxis ... et d'autres choses à inventer !

Pour prévenir le risque routier, il existe différentes façons de faire de la prévention lors de votre événement :

■ Désigner des conducteurs comme le modèle « Capitaine de soirée » / SAM

Mise en place par la Prévention Routière, l'opération « Capitaine de soirée » consiste à désigner **AVANT** la soirée un conducteur, qui restera sobre pendant l'évènement afin de ramener les personnes de son groupe chez elles. Attention, cela concerne également le cannabis et les autres drogues. Ce principe peut être dynamisé et valorisé en offrant une réduction sur l'entrée ou des boissons non alcoolisées au conducteur qui se désigne.

■ Matériel de prévention

Il est important de mettre à disposition un ensemble d'outils de protection et de prévention santé qui comprend des éthylotests. Mettre à disposition des éthylotests lors de vos événements permet aux conducteurs de se contrôler pour pouvoir repartir.

■ Comment utiliser un éthylotest chimique ?

Rien de bien compliqué, toutes les instructions sont dessinées sur l'éthylotest. Attention à bien vérifier la date de péremption et les conditions de stockage. Certains éthylotests ont des couleurs différentes pour indiquer le niveau d'alcoolémie (vert) ou si vous êtes au-delà du seuil autorisé (rouge).

SOURCES

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-lalcool-au-volant>

<https://www.drogues-info-service.fr/Les-Forums-de-discussion/Forums-pour-les-consommateurs/Cannabis-et-conduite>